KRIEF GROUP

Société anonyme au capital de 2 000 000 €
Siège social : 112, avenue Kléber
75116 Paris

RCS Paris B 381 452 770
(91 B 04937)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Le trois septembre deux mille treize à dix heures,

Les actionnaires de Krief Group se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par avis de réunion et de convocation publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 29 juillet 2013.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance, ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Louis PETIET préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président appelle à siéger comme scrutateurs deux membres de l'assemblée acceptant cette fonction.

Madame Béatrice ALBA et Monsieur Maxime PETIET, déclarent accepter les fonctions de scrutateurs.

Madame Agnès MANCEL est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, réunissent collectivement 7.696.788 actions, représentant un total de 15.393.576 voix, soit plus de 75 % des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Patrick GIFFAUX, Co-Commissaire aux comptes représentant BDO France, assiste à l'assemblée.

BA

AM

Madame Dominique HOBEL MOIRAND, Co-Commissaire aux comptes est présente.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012, sur les comptes consolidés et sur les conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du code de commerce.

- Approbation desdits rapports et comptes et le cas échéant des conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du code de commerce ; quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

- Affectation des résultats de l'exercice social.

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Il signale que la Société Générale s'est chargée d'envoyer les documents qui ont été demandés par les actionnaires et il rappelle que les documents peuvent être adressés sur demande écrite, par voie postale.

Puis, le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Un échange s'engage auquel participent les actionnaires présents et le Co-Commissaire aux comptes présent, qui se réjouissent des nouvelles perspectives de développement de la filiale DMC.

Le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution. *(Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes; approbation des comptes et quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes).*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés.

Pour son activité de holding, le chiffre d'affaires net a progressé de 217.733 € en 2011 à 340.881 € en 2012, les produits financiers de participation ont augmenté de + 56.694 € à +743.358 € pour des charges financières équivalentes. Compte tenu des produits exceptionnels qui sont restés à un niveau élevé (+ 3.405.217 €), le résultat net des comptes sociaux est passé d'une perte à fin 2011 de - 1.111.025 € à un résultat positif à fin 2012 de + 109.152 €.

Pour ce qui est des comptes consolidés de Krief Group le chiffre d'affaires a progressé de 57.022.799 € en 2011 à 60.159.095 € en 2012 pour des charges externes et charges du personnel équivalentes. Le résultat opérationnel courant a progressé de 6.582.000 € à 7.093.000 € et le résultat opérationnel a plus que doublé en passant de +2.358.717 € en 2011 à + 4.035.000 € en 2012. Le résultat net total est passé de – 144.801 € en 2011 à +1.431.000 € en 2012 compte tenu d'une provision supplémentaire de 850.000 € sur les arriérés de passif, non affectée, décidée par l'Assemblée Générale.

Le total des capitaux propres, part de groupe, est de 1.238.000 € pour un total de capitaux propres de 24.526.000 €

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du code de commerce, l'assemblée générale déclare approuver ces conclusions et les conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.393.576 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Deuxième résolution *(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 109.152 € à l'apurement partiel du report à nouveau déficitaire antérieur qui passera ainsi de 12.225.050 € à 12.115.898 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.393.576 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Troisième résolution *(Pouvoirs)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.393.576 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses, le débat ayant eu lieu avant le vote des résolutions.

Le président

BA AM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Lu et approuvé
Mr. Louis PETIET
Président

Lu et approuvé
Mme. Béatrice ALBA
Scrutateur

Lu et approuvé
Mr. Maxime PETIET
Scrutateur

Lu et approuvé
Mme. Agnès MANCEL
Secrétaire